

Collecte des déchets

Ensemble, améliorons la sécurité



La démarche engagée par le SNAD - Syndicat National des Activités du Déchet - depuis 5 ans, sur la sécurité des personnels de collecte, s'inscrit dans le cadre de la recommandation R437 et de la Charte nationale pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans la gestion des déchets signée en 2010. Elle traite notamment de la dangerosité des marches arrière, de la collecte bilatérale et de la collecte en vrac, ainsi que de la responsabilité des donneurs d'ordre.

La réduction des "points noirs", situations particulièrement dangereuses pour la collecte, est un élément de la prévention des risques.

Trois collectivités locales témoignent de leur démarche initiée pour favoriser la sécurité des agents de collecte au sein de leur territoire.

Entretien avec Yves Faure

Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse
et Président du Cercle National du Recyclage



Quand l'optimisation des coûts de collecte rime avec la sécurisation des circuits pour les opérateurs

Le SIOM de la Vallée de Chevreuse est un syndicat mixte composé de 17 communes dont 15 sont situées en Essonne et 2 dans les Yve-

lines, totalisant 175 000 habitants. Le territoire comprend à la fois des communes à forte composante d'habitat collectif et des communes semi-rurales, des villages caractéristiques d'Ile-de-France avec des centres de bourgs comprenant maisons de villes et voies étroites. Le territoire est aussi connu par les amateurs du Tour de France pour son relief et notamment les côtes de la Vallée de Chevreuse.

Parmi les différents types de collecte, on retrouve la collecte des ordures ménagères résiduelles, les collectes sélectives multi-matériaux et les déchets verts en « porte à porte » avec des fréquences variant de C1 à C4. Les encombrants sont collectés en « porte à porte » 1 à 2 fois par mois, le verre est en points d'apports volontaires.

Lors du renouvellement du marché de collecte en 2008, Yves Faure, Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse, a souhaité lancer une démarche d'optimisation du coût de la gestion des déchets sur le territoire.

Yves Faure : « Cette optimisation s'est concrétisée par :

- Une diminution des fréquences de collecte et des kilomètres parcourus par les équipes ;
- Le passage en points d'apports volontaires de la collecte du verre ;
- Le renouvellement de la flotte de véhicules au profit de bennes hybrides GNV / électrique avec double trémie (une trémie haute escamotable en trémie basse) pour permettre la collecte des encombrants

avec le même matériel que la collecte des ordures ménagères résiduelles ;

- La mise en place de la redevance spéciale.

Et donc, moins de kilomètres parcourus, moins de carburant et des bennes hybrides, cela représente un petit tanker en moins sur les mers. »

La clé du succès : une démarche concertée entre le SIOM, les services techniques des communes adhérentes et l'opérateur

Yves Faure : « Cette optimisation a nécessité de retravailler les circuits de collecte sur les 17 communes ; le métier d'équiper de collecte étant l'un des plus accidentogènes en France, nous nous sommes imposés la suppression des collectes bilatérales et des marches arrière. Un travail en partenariat avec le prestataire de collecte, avec les services techniques des villes et le SIOM permet d'anticiper les nouveaux aménagements pour intégrer les services de collecte, et d'avoir une démarche concertée avec les maires lors de l'implantation des conteneurs enterrés (verre) et des conteneurs des marchés forains. L'information en amont des travaux de voirie ou gros chantiers a été systématisée et une communication auprès des riverains gênant les opérations de collecte (véhicules mal garés) est menée par les communes.

Nous avons également demandé l'engagement du prestataire à sensibiliser ses agents à une conduite douce, aux risques encourus et aux accidents de travail.

La communication auprès des administrés a été faite sous l'angle de l'optimisation des coûts. Au-delà des campagnes sur les flancs de bennes ou dans les jour-

naux municipaux, des réunions dans les conseils de quartier, avec les gardiens d'immeuble et dans les copropriétés ont permis de sensibiliser la population aux difficultés du métier d'agent de collecte. »

Adhésion des personnels de collecte grâce à une amélioration globale de leurs conditions de travail menée par le SIOM

Yves Faure : « Au-delà des actions entreprises avec les communes, notamment la démarche sur les véhicules mal garés, avec le prestataire de collecte - réunion hebdomadaire pour remédier aux incidents de collecte -, avec les administrés - mise en place d'un service de réclamation et de suivi des incidents, communication sur les nouveaux matériels utilisés et sur la sécurité des agents de collecte sur les flancs de bennes -, c'est probablement l'amélioration des conditions de travail des agents de collecte qui a été déterminante ; les agents se sont rendus compte des efforts financiers réalisés par la collectivité pour améliorer leurs conditions de travail avec :

- des véhicules hybrides plus silencieux et moins polluants bénéficiant en premier lieu aux agents, et double trémie pour une meilleure ergonomie lors de la collecte des encombrants,
- des locaux sociaux : reconstruction de bâtiments neufs pour le collecteur aux normes RT 2012, basse consommation,
- des circuits de collecte : diminution du nombre de kilomètres parcourus,
- des actions entreprises auprès des riverains dont les véhicules gênent la collecte.

Cette démarche concertée avec l'ensemble des acteurs a permis l'adhésion des personnels de collecte aux nouvelles dispositions et une meilleure perception des discours de sensibilisation aux risques encourus, à une conduite plus douce et au respect des règles fondamentales de sécurité. »

Le coût de la sécurisation des circuits de collecte compensé par la démarche d'optimisation

Yves Faure : « Le coût des mesures prises en matière de sécurité, notamment la forte réduction des marches arrière, la mise en place de mini-bennes dans les lieux

où leur suppression n'était pas envisageable et la suppression des collectes bilatérales, a été largement compensé par la démarche d'optimisation de la collecte (réduction des fréquences et passage de la collecte du verre en points d'apports volontaires).

Si le prix unitaire des bennes de collecte hybrides mises en œuvre sur le marché pour atteindre les performances environnementales que nous nous sommes fixées, est plus important que celui de bennes traditionnelles, là encore le coût est compensé par la diminution du nombre de véhicules en raison de leur polyvalence, de l'optimisation des circuits de collecte et par de moindres consommations de carburants. Nous avons également calé notre nouveau marché sur une période de 8 ans, équivalente à la durée d'amortissement des matériels. L'ensemble de la politique du SIOM a permis de baisser la TEOM à 2 reprises en 2010 et 2013, soit une baisse cumulée de 14,5 % ».

Bilan de l'opération : un coût optimisé, des circuits de collecte sécurisés, un service rendu de qualité et une meilleure performance environnementale

Le délai de mise en œuvre de ces nouvelles mesures a été de 18 mois.

Les résultats obtenus dans la maîtrise des coûts de la gestion des déchets et dans l'amélioration des performances environnementales du service, confortent Yves Faure dans la politique menée en matière de gestion des déchets sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse depuis 2008.

En outre, le climat social a aussi bénéficié de cette démarche - absence de grève dans l'entreprise prestataire du marché de collecte -. Le SIOM y a probablement contribué par l'amélioration des conditions de travail et de sécurité des opérateurs. Par ailleurs, le faible nombre de réclamations (en moyenne 2 par jour pour 175 000 habitants collectés) atteste de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Entretien avec Thibaut PAIN

Directeur Gestion des Déchets de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Un seul mot d'ordre : sécuriser les tournées de collecte et limiter les accidents de travail

L'Agglo Orléans Val de Loire comprend 22 communes et totalise environ 275 000 habitants. Le territoire rassemble à la fois des communes avec de l'habitat individuel et des zones d'habitat dense (50%). Le centre ville historique d'Orléans a de fortes contraintes d'accès et de circulation ainsi que plusieurs communes avec leur héritage d'impasses et autres venelles. Deux lignes de tramway apportent également des contraintes, principalement en centre ville ; un mode opératoire spécifique a donc été établi et les horaires adaptés.

Une vaste réorganisation des collectes, menée en 2010, a abouti à des fréquences adaptées à la typologie d'habitat et à une généralisation du « porte à porte » pour le flux sélectif en mélange (multi-matériaux). Au final, C1 à C3 pour les déchets ménagers résiduels (sauf quelques zones du centre ville d'Orléans (C4 voire C6), et C1 en multi-matériaux.

Le flux verre est en apport volontaire, sauf 6 communes (moins de 20% de la population) qui ont conservé leur « porte à porte » historique (C0.5).

Des points d'apports volontaires enterrés ou semi enterrés, pour l'ensemble des flux, complètent le dispositif principalement pour les habitats verticaux.

Un financement des aménagements nécessaires par l'Agglo en lien avec les communes

Thibaut Pain : « Avec la volonté de sécuriser les tournées, de limiter toujours plus les accidents

de travail et de respecter la réglementation, le projet d'Agglo de la mandature 2008/2014 a intégré ce volet en permettant notamment de financer des aménagements en lien avec les communes (points de regroupement, etc.).

La consultation pour les collectes de la partie de notre territoire en prestation intégrait naturellement les exigences de la R437, la démarche est bien globale et non spécifique à la régie. »

Une analyse de criticité pour prioriser les interventions à programmer

Thibaut Pain : « La démarche doit encore se poursuivre ; elle reste en effet parfois dépendante du niveau d'accompagnement par les techniciens et élus communaux concernés. Des secteurs sont donc plus avancés que d'autres.

Pour autant, les points réguliers avec les équipes concernées (régie), avec les communes (aménagements nouveaux, stationnements, etc.), avec le prestataire de collecte (réunions mensuelles et instruction quotidienne des remontées d'informations), ont permis des progrès notables tant sur les marches arrière que sur les collectes bilatérales. L'analyse de la criticité des différents sites permet de prioriser les interventions à programmer.

Les outils informatiques déployés pour mieux cartographier et suivre les modalités de réalisation des tournées ont également constitué des atouts complémentaires en simplifiant l'état des lieux et une partie du diagnostic, dans bien des cas.

L'adoption récente, en 2012, d'un règlement de collecte a également permis d'insister sur les contraintes de circulation et les obligations en matière de sécurité ; ce document est ainsi opposable aux usagers ».

Un règlement de collecte opposable aux usagers

Thibaut Pain : « La communication a peu été développée jusqu'alors, ce qui explique partiellement l'hétérogénéité des résultats ; un accompagnement spécifique doit être réalisé, il est fait au cas par cas pour bien faire comprendre l'évolution des pratiques - réunion sur site, réunion publique, etc - sachant que l'amélioration de la sécurité concerne aussi bien les agents que les usagers dans bon nombre de situations ».

« Le coût des mesures représente moins de 30 000 € en aménagement de sites jusqu'à maintenant. L'impact sur le parc de bennes (faible gabarit) et en moyens humains n'est cependant pas encore effectif.

Plus globalement, les économies de gestion recherchées par ailleurs (réorganisation, optimisation, ...) ont permis de mettre en œuvre ces évolutions sans impact financier notable ».

Les marches arrière supposent plus de concertation pour les moyens techniques et des aspects fonciers souvent plus longs et complexes

L'ensemble des mesures reste un travail à finaliser mais les 2 prochaines années devraient voir son aboutissement.

Les collectes bilatérales sont d'ores et déjà banies, avec la logique « monoripieur » associée. Les règles et les vérifications de secteurs se poursuivent avec la mise en place de circuits de référence.

Quant aux marches arrière, elles supposent bien souvent plus de concertation pour les solutions techniques - points de présentation, points de regroupement, moyens matériels de faible gabarit, aires de retournement,... - et comportent des aspects fonciers et d'aménagement souvent plus complexes et plus longs.

Aujourd'hui, parmi les résultats obtenus, on constate une prise de conscience généralisée au sein des services et des communes qui adhèrent progressivement à la démarche.

Entretien avec Yvon DAGORN

Vice président chargé des déchets de Quimper
Communauté



QUIMPER
COMMUNAUTÉ



Priorité à la suppression des 635 marches arrière avec une remise à plat complète des circuits de collecte

Quimper Communauté regroupe 8 communes pour environ 91 000 habitants et Quimper est divisée en 3 sous quartiers. L'habitat vertical est dense sur la ville de Quimper et le centre ville historique est constitué de rues étroites qui nécessitent une collecte quotidienne car les capacités de stockage des conteneurs sont limitées.

Les collectes sont organisées avec une collecte en « porte à porte » majoritairement en C2 en bacs individuels, sauf pour le centre ville qui est en fréquence 6 fois par semaine du lundi au samedi. La collecte sélective - journaux-magazines-emballages - est conditionnée en sacs de tri, l'ensemble des flux est collecté simultanément en benne bi-compartmentée. Ce dispositif est complété par des points d'apports volontaires pour le verre et quelques points pour les emballages et journaux magazines.

Yvon Dagorn : « La démarche d'amélioration menée fait suite à la proposition de notre prestataire. Nous avons accepté qu'une étude technique soit réalisée sur la faisabilité de la suppression des marches arrière et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il ne s'agissait pas d'une remise en concurrence mais notre cahier des charges du marché en cours interdisait par rapport à l'existant de créer

de nouvelles marches arrière ».

« Nous nous sommes fixés en priorité la suppression des marches arrière. Les quartiers ayant beaucoup d'impasses, le nombre de marches arrière réalisées par semaine, dénombré par notre prestataire était de 635 ».

Toutes les marches arrière ont été remplacées soit par le passage d'une mini-benne, soit un point de regroupement, soit un nouveau point de présentation des conteneurs

Yvon Dagorn : « Il a fallu faire une remise à plat complète des circuits de collecte, les seules contraintes que nous nous sommes imposées étaient de conserver les jours et les fréquences de collecte. Toutes les marches arrière ont été remplacées soit par le passage d'une mini-benne, soit un point de regroupement, soit un nouveau point de présentation des conteneurs ».

« La communication s'est faite à plusieurs niveaux, d'abord auprès des élus de chaque commune pour les informer des modifications de tournées à venir, puis par des articles de presse annonçant la suppression des marches arrière, et par une communication individualisée et ciblée par foyer selon les changements, soit sur

les horaires, soit sur le lieu de présentation du conteneur, soit sur la création d'un point de regroupement. Enfin un numéro vert était mis à disposition par notre prestataire ».

Une adhésion totale de la part des équipes et des administrés

Yvon Dagorn : « Les impacts liés à la mise en place de points de regroupement ou de points de présentation ont été bien accueillis par les administrés.

D'autre part, le travail réalisé par les services techniques de Quimper Communauté et celui du prestataire ont été très complémentaires et il a remporté l'adhésion totale de la part des équipes. Chacun avait à l'esprit l'avancée qui était réalisée en termes de sécurité grâce à ces changements ».

Un coût des mesures prises évalué à 1€/habitant / an

Le coût des mesures prises s'élève à 96 000 € par an soit environ 1 € par habitant.

Le délai de mise en œuvre pour l'opérateur a été

de 6 mois de travail à 2 personnes pour mener l'étude technique et économique, refonte de circuits de collecte, cartographie sous forme informatique, et mise en place auprès des administrés.

Pour les services techniques, 2 mois de travail ont été nécessaires pour valider les impacts sur la collecte, et animer la communication autour du projet.

Aujourd'hui, les marches arrière ont disparu des circuits de collecte. Les équipes de collecte sont sensibles aux efforts fournis pour améliorer la sécurité. Ce travail réalisé en commun entre Quimper Communauté et l'opérateur donne entière satisfaction et va dans le sens de l'amélioration des conditions de travail.



Syndicat National des Activités du Déchet

Des solutions existent, n'hésitez pas à solliciter les conseils de votre collectivité ou de votre opérateur.

Vous pouvez communiquer auprès de vos administrés grâce au kit édité par le SNAD disponible sur le site de la Fnade :
www.fnade.com/publications/sécurité-santé/kit de communication



Membre de la Fnade

33 rue de Naples
75008 PARIS
Tél. : 01 53 04 32 90
Fax : 01 53 04 32 99
www.fnade.com

en collaboration avec :

